



**DELIB 03-2024**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 27 mars 2024 à 19h00**

*Nombre de membres*

Affiliés au Conseil : 15

En exercice :

19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 18/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt et sept mars à 19h13, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, et Marie-France ALRIC  
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Claudian BRUN, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Maud FLAMANT pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Jean-Michel MAUREL pouvoir à M. Frédéric MAIXANDEAU, M. Frédéric MAIXANDEAU pour à M. Paul SALVAN

Absents : Marie-Pascale PRADES

Retards : Frédéric MAIXANDEAU arrivée à 19h18 pendant le relevé de décision du maire régularisation de la parcelle ZL 139

Secrétaire de séance : M. Paul SALVAN

La séance débute à 19h013 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du C.G.C.T. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Un extrait des comptes administratifs 2023 détaillé avec note explicative, a été envoyé par voie dématérialisée, via la plateforme S2low, le 18 mars 2024.

M. le maire rappelle que les services de la mairie ont répondu à l'ensemble des questions posées par les conseillers.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

Ce dernier propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2023 de la Commune.

Pour : 13 Contre : 4 Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance

Paul SALVAN